



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 91372

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le souhait des anciens combattants d'Afrique du Nord d'obtenir le bénéfice de la campagne double. M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a rendu un rapport sur cette question le 6 juillet 2005. Malgré leurs demandes, les associations représentatives n'ont pu obtenir ce document, au motif qu'il ne constitue qu'un « stade intermédiaire dans la réflexion du Gouvernement sur le sujet ». Cette réponse laisse augurer selon elles un rejet de leur requête. Elles réclament donc davantage de transparence dans la prise de décision et la communication du rapport au Parlement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position et dans quels délais il pense annoncer sa décision concernant la revendication de la double campagne des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'Etat. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian GAL, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'Etat. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'Etat a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91372

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3525

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7037